



LE PALAIS DU TAU
ET LA CATHEDRALE DE REIMS

LA NOTION DE PATRIMOINE



DOSSIER
THEMATIQUE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX



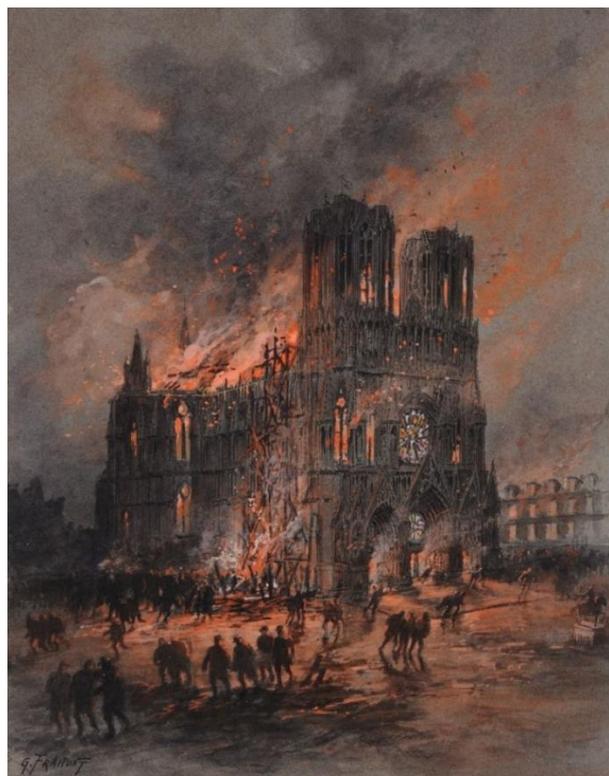
ACADÉMIE
DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PATRIMOINE DÉSIGNE L'ENSEMBLE DES BIENS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS À CONSERVER ET À TRANSMETTRE. CEUX-CI SONT SÉLECTIONNÉS COLLECTIVEMENT PAR LES COMMUNAUTÉS QU'ELLES SOIENT NATIONALES OU INTERNATIONALES. LA CATHÉDRALE DE REIMS ET LE PALAIS DU TAU EN SONT DES EXEMPLES EMBLÉMATIQUES. CLASSÉS MONUMENTS HISTORIQUES, ILS SONT AUSSI INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO. CE SONT DES LIEUX ASSOCIÉS À LA CÉRÉMONIE DU SACRE DES ROIS DE FRANCE. AU FIL DU TEMPS, L'ARCHÊVÊCHÉ DE REIMS EST DEVENU UN MUSÉE AUJOURD'HUI CONSACRÉ AUX SACRES. LES PARTIES HAUTES DE LA CATHÉDRALE DONNENT À VOIR UNE RESTAURATION INNOVANTE OUVERTE AU PUBLIC. INTERROGEONS-NOUS SUR LA NOTION DE PATRIMOINE ET SES ENJEUX À TRAVERS CES DEUX MONUMENTS RÉMOIS ET LES ŒUVRES CONSERVÉES AU PALAIS DU TAU.

L'émotion et la stupeur suscitées en France et dans le monde entier par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Reims le 19 septembre 1914 lors de la Première guerre mondiale s'expliquent en partie par le fait que le monument est inscrit sur la liste des Monuments historiques français et qu'il incarne l'apogée de la culture nationale à travers l'art gothique mis à bas par la « sauvagerie » allemande. N'oublions pas que le palais du Tau flambe le même jour mais son incendie est totalement occulté par celui de la cathédrale voisine. Ce fait pose à la fois la question de l'identification, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine jusqu'à nos jours.

Comment la cathédrale de Reims et le palais du Tau ont-ils été patrimonialisés depuis la Révolution française ? Revenons tout d'abord sur ce processus tout en définissant la notion de patrimoine à travers nos deux monuments. Puis, comment préserver ces éléments patrimoniaux et avec quels acteurs ? Enfin, quels sont les enjeux de la valorisation de la cathédrale et du palais du Tau aujourd'hui ?



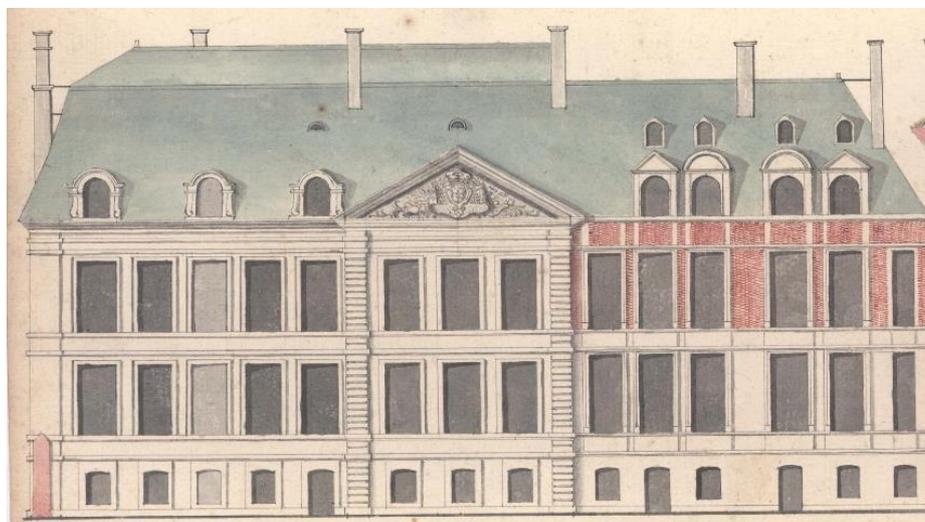
02. L'incendie de la cathédrale de Reims et du palais du Tau, lavis de Gustave Fraipont, 1914 (Musée des Beaux-Arts de Reims, inv. 971.12.528)

2	INTRODUCTION
3	SOMMAIRE
4	1ERE PARTIE : LE PATRIMOINE
4	Le tournant de la Révolution française : vandalisme et sauvegarde du patrimoine
7	La patrimonialisation jusqu'à nos jours
8	2E PARTIE : SA PRÉSERVATION
8	Les restaurations depuis Viollet-le-Duc
10	La conservation
12	Les acteurs du public au privé
13	3E PARTIE : SA VALORISATION
13	Enjeux politiques : un lieu de mémoire multiple
14	Enjeux économiques et sociaux
15	EXTRAITS
20	GLOSSAIRE
21	BIOGRAPHIES
22	SOURCES
23	POUR APPROFONDIR

Même si la notion de patrimoine n'est pas née avec la Révolution française, cette période a paradoxalement à la fois détruit et préservé le patrimoine national. Les sans-culottes font table rase du passé afin de mieux asseoir les idéaux révolutionnaires. Le **vandalisme** jacobin s'exprime par la suppression systématique de tout ce qui rappelle la religion chrétienne et l'Ancien Régime (royauté, noblesse, privilèges...). Outre le calendrier républicain effaçant le calendrier grégorien, les noms sont déchristianisés et démocratisés (perte de la particule de noblesse). Dans ce contexte, le patrimoine rémois subit lui aussi destructions et détériorations.

La **Sainte Ampoule**, emblématique du sacre des rois, est brisée le 7 octobre 1793 par le conventionnel Philippe Rühl place Royale sur le piédestal de la statue de Louis XV déboulonnée. En vertu du décret de l'Assemblée nationale constituante du 19 juin 1790 interdisant les armoiries en même temps que les titres nobiliaires, les livrées et les décorations, celles-ci disparaissent du palais du Tau, notamment du fronton de la façade sur jardin ou de la ferronnerie de l'escalier en fer à cheval côté cour. Ces armoiries étaient celles du commanditaire de la rénovation de l'archevêché fin XVIIIe siècle, l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, qui se blasonnent « D'azur à trois lézards d'argent posé en pal au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or ». Comme à la cathédrale, le toit du palais perd également sa frise de fleurs de lys et de trèfles. Toutes les couronnes disparaissent des statues de l'église métropolitaine qui devient « Temple de la Raison » en 1794. Cette inscription prend place sur le linteau sculpté du portail central qui représentait 3 scènes de l'histoire de la Vierge perdues à jamais. Rappelons qu'auparavant, la cathédrale désaffectée est devenue un magasin à fourrages et l'arrière-chœur abritait le **club des Jacobins** qui utilisait certaines

tapisseries du trésor comme revêtement de sol alors que d'autres servaient dans le décor des salles des tribunaux installés dans l'archevêché nationalisé. La chapelle archiépiscopale échappe à la destruction en devenant une prison en 1813.



03.

La nationalisation des biens du clergé entraîna d'importantes ventes afin de renflouer les caisses de l'État. Douze églises furent vendues aux enchères à Reims. Le trésor de la cathédrale réputé comme un des plus riches de France fut inventorié à trois reprises : en janvier 1790, il ne fallut pas moins de 4 jours pour 3 personnes pour rédiger les 17 pages d'inventaire soit 188 objets d'or et d'argent ! La presque totalité fut saisie et envoyée à la fonte en vertu des décrets du 3 mars 1791 puis du 10 décembre 1792 : on estime le poids total de métaux précieux à 155 247 livres (près d'un million d'euros). Les tissus contenant des fils de métal précieux comme les **orfrois** furent brûlés pour récupérer or et argent tandis que les autres furent vendus à des fripiers.



04.

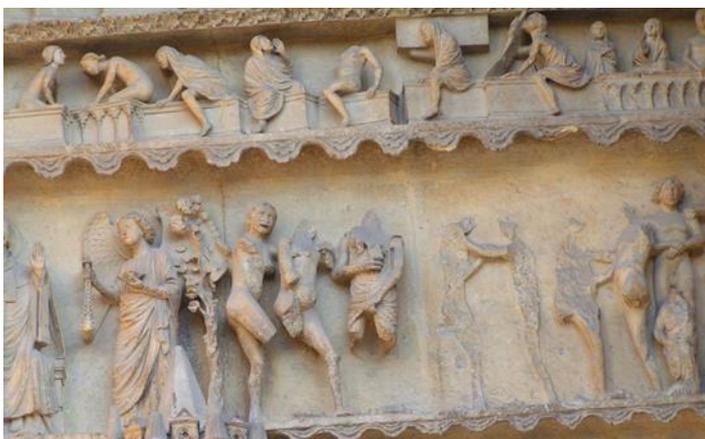
03. Relevé de la façade du palais du Tau côté jardin dans le **terrier** de l'archevêché de Reims, 1754 (archives départementales de la Marne, 2G148/363/3 2018)

04. Aquarelle de la cathédrale de Reims par Charles Wild, 1823 (manufacture nationale de Sèvres)



05.

Cependant, il serait erroné de croire que le vandalisme débute avec la Révolution : sous l'Ancien Régime, les **chapitres** gageaient régulièrement des éléments du trésor pour financer leurs travaux ou les campagnes militaires royales et, dès le XVIII^e siècle, les chapitres cathédraux détruisent des éléments patrimoniaux à des fins d'embellissement. Ainsi le **jubé** et le labyrinthe de la cathédrale de Reims firent les frais de ce vandalisme embellisseur des **chanoines** respectivement en 1744 et en 1779. A des fins mémorielles, le labyrinthe a été restitué en peinture par les services de l'Etat sur la terrasse entre les deux tours en 2019 tandis que les fragments du jubé sont exposés dans le musée du palais du Tau. Le vandalisme pudibond peut aussi être à l'œuvre : les sculptures nues de damnés du tympan du jugement dernier du portail gauche du transept nord de la cathédrale en ont fait les frais en 1780.



06.

Ainsi, le vandalisme s'explique par différentes causes (religieuses, esthétiques, politiques, économiques...) et s'exprime aussi par la graffitomanie c'est-à-dire la nécessité éprouvée par certains de laisser sa trace sur les monuments : cathédrale et palais du Tau en furent aussi les victimes durant l'Histoire et encore aujourd'hui.



07.

Parallèlement, la sauvegarde du patrimoine nationalisé est le résultat conjugué d'une volonté de l'Etat et d'initiatives individuelles locales. En confisquant les trésors artistiques de l'Ancien Régime, la nation s'engage à les préserver. Différents décrets tentent d'interdire toute destruction et vandalisme. En 1796, le calice du sacre pesant 2 kg d'or et de pierres précieuses est transféré de l'Hôtel de la Monnaie où il se trouvait depuis le 10 novembre 1793 au Cabinet des Antiques où il échappe à la fonte. En 1794, l'**abbé Grégoire** écrit trois «rapports sur les destructions opérées par le vandalisme et sur le moyen de le réprimer». Dans celui du 31 août 1794, il forge le néologisme de vandalisme pour dénoncer les atteintes au patrimoine par les iconoclastes révolutionnaires. Il préfère désacraliser les éléments patrimoniaux en neutralisant leur charge idéologique pour dépasser la violence et en insistant sur leur valeur nationale. Le processus de sauvetage du patrimoine débute par le recensement puis le triage des éléments patrimoniaux classés en meubles et immeubles par une commission des Monuments fin 1790. **Talleyrand**, président de l'Assemblée constituante, dénonce le vandalisme et insiste sur la fonction éducative de ces œuvres qu'il faut conserver et transmettre. Les éléments mobiliers sélectionnés sont transférés dans des dépôts définitifs ouverts au public : ce sont les muséums et musées.

05. Fragment du jubé de la cathédrale de Reims, première moitié du X^e siècle (palais du Tau)

06. Damnés martelés du tympan du jugement dernier du portail est du transept nord de la cathédrale de Reims, vers 1230

07. Graffiti d'époques différentes sur des parements de pierre calcaire de la façade du palais du Tau côté jardin

Se met aussi en place une structure de conservation centralisée d'un patrimoine propriété de tous. Sur un projet du XVIIIe siècle, le palais du Louvre devient musée de la République le 27 juillet 1793 après y avoir transporté les collections de la Couronne l'année précédente. Le dépôt provisoire du couvent désaffecté des Petits-Augustins est constitué dès 1790 par le peintre Doyen pour recevoir les œuvres d'art déplacées des monuments parisiens. Alexandre Lenoir, son élève, en devient le garde en 1791. Il y classe chronologiquement les œuvres dans sa présentation. Il prend le nom de musée des Monuments français le 21 octobre 1795 et ouvre au public le 8 avril 1796. Son exemple est suivi en province : à Reims, **Nicolas Bergeat** organise dès octobre 1793 le dépôt d'œuvres d'art sélectionnées et sauvées du vandalisme dans différents lieux comme l'hospice des Magneuses, actuel musée Saint-Remi, ou encore le chapitre. Il reçoit ensuite la mission de l'Etat de créer le premier musée à l'Hôtel de Ville le 30 juin 1794 dont il est le conservateur jusqu'en 1806, sa gestion étant devenue municipale en 1798. Le public y est accueilli une fois par semaine à partir du 5 avril 1800. Une vingtaine de

pièces d'orfèvrerie issues du trésor de la cathédrale de Reims y sont transférées.

Le travail de préservation du patrimoine poursuivi sous le Directoire et l'Empire s'amplifie sous la monarchie de Juillet. En 1830, François Guizot, ministre de l'Intérieur, crée la charge d'inspecteur général des monuments historiques dont le poste revient à Ludovic Vitet puis à Prosper **Mérimée** de 1834 à 1870. L'une de ses fonctions est d'identifier et classer les biens à sauvegarder en dressant une liste de monuments historiques. Ainsi, en 1832, lors d'une tournée d'inspection, Vitet découvre dans la loge du sonneur dans une tour de la cathédrale un fragment de tapisserie appartenant à la tenture de *l'Histoire de Clovis* du milieu du XVe siècle ! Il est assisté dans cette tâche par la Commission des monuments historiques qui se réunit à compter de mars 1838 pour sélectionner les monuments en répartissant les crédits. La première liste publiée de monuments classés date de 1840 : la porte Mars de Reims y figure. Puis, la basilique Saint-Remi en 1841 et en 1862 la cathédrale de Reims, la chapelle du palais du Tau en 1886 puis le palais du Tau dans son ensemble en 1907. A la suite de la signature du **Concordat** en 1801, la gestion du patrimoine religieux mobilier et immobilier incombe à l'Etat, propriétaire, et à l'Eglise, affectataire. En 1848, une commission des édifices religieux voit le jour ainsi que le poste d'architecte diocésain jusqu'à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. L'architecte Eugène **Viollet-le-Duc** occupe cette charge à Reims de 1860 jusqu'en 1874. Cependant, les tensions existent entre les deux tutelles caricaturées dans une lithographie de Becquet intitulée «Le coq rococo convoitant la Sainte en poule» : le coq gaulois symbolisant le pouvoir souverain du peuple courtise le trésor de la cathédrale de Reims par l'intermédiaire d'une de ses pièces emblématiques : la Sainte Ampoule. Ainsi le calice du sacre restitué à Reims en 1861 garde sa fonction d'objet de culte. De nos jours, il est toujours prêté à l'archevêque pour des célébrations importantes comme la messe célébrée par le pape Jean-Paul II le 22 septembre 1996 lors de sa venue à Reims sur la base 112.

CONSERVATION
DES
Monuments
HISTORIQUES.

EXTRAIT
Du Registre des Arrêtés de la Mairie
DE LA VILLE DE RHEIMS.

Séance du seize Février 1845.

Nous **MAIRE** de la ville de Rheims,
Vu l'article 10, § 2, de la loi du 18 Juillet 1837,
Vu la lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 8 courant, nous informant de la part de M. le Ministre de l'Intérieur, que quelques sculptures intéressantes, dans des édifices classés parmi les monuments historiques du Royaume, ont subi des mutilations fâcheuses, par suite de la maladresse avec laquelle on a essayé d'en prendre des moules ou des empreintes ;
Voulant prévenir de pareilles mutilations dans les monuments de cette nature qui enrichissent la ville de Rheims,

ARRÊTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER.
Il est expressément défendu à qui que ce soit de faire aucun moulage ou estampage des sculptures, soit intérieures, soit extérieures, appartenant aux monuments historiques de cette ville.

ART. 2.
Il est enjoint aux Gardiens et Concierges de ces monuments de nous dénoncer immédiatement toutes personnes qui tenteraient de contrevenir à cette défense.

ART. 3.
Il n'y est fait exception que pour les Artistes connus par leur adresse et leur expérience, qui, sur notre avis préalable, auront obtenu des autorisations spéciales de M. le Sous-Préfet.

ART. 4.
Le présent sera imprimé et publié par voie d'affiches et d'insertions dans les journaux.

ART. 5.
MM. les Commissaires de Police sont chargés de veiller à son exécution.

Signé au Registre : DE ST-MARCEAUX.

Rheims, imprimerie de A. MACHET, Libraire, rue Dauphine, 26, près la Place Royale.



09.
08. Affiche municipale rémoise, 1843 (CMN)
09. Caricature lithographiée par Becquet, vers 1830 (Ville de Reims, bibliothèque municipale, IV II d 27)
POUR APPROFONDIR : +1. ✕1. ¶1.

08.

LA PATRIMONIALISATION JUSQU'À NOS JOURS

La IIIe République renforce la législation avec la loi de 1887 pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique appartenant à des collectivités publiques. Ainsi, c'est l'ensemble des tapisseries, tableaux et trésor de la cathédrale de Reims qui sont classés monuments historiques en 1896 comme les reliquaires de la Résurrection ou de la Sainte Epine.

La loi du 9 décembre 1905 concernant la « Séparation des Églises et de l'État » s'accompagne du transfert des édifices de culte classés de l'administration des Cultes à celles des Beaux-Arts ce qui confie désormais au service des Monuments historiques le soin d'assurer l'entretien et la restauration des monuments. Les **fabriques** disparaissent au profit d'associations culturelles. La loi prévoit aussi que tous les objets mobiliers qui n'ont pas encore été classés le soient en totalité avec classement définitif dans un délai de trois ans après inventaire. Par exemple, dans le trésor sont classés en 1908 le plateau et les burettes provenant de la famille de La Salle. En conséquence, les pièces commandées ou offertes pour la cathédrale depuis 1905 sont propriété de l'association diocésaine et n'appartiennent pas à l'État qui en est seulement le dépositaire. C'est le cas du talisman dit de Charlemagne restitué en 1919 ou encore le résultat des fouilles archéologiques menées à la cathédrale par **Henri Deneux** de 1919 à 1924.

Cet arsenal législatif est amendé avec la loi du 31 décembre 1913, insérée depuis 2004 dans le code du Patrimoine, qui permet le classement d'un immeuble ou objet mobilier sans l'accord de son propriétaire renforçant les pouvoirs de l'État en matière de protection des monuments. La loi de

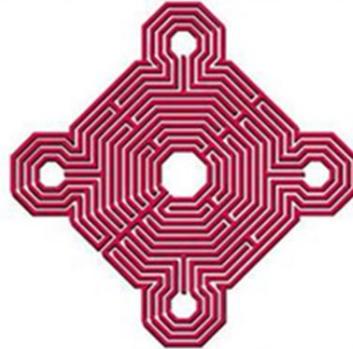


10

1943 sur les abords des monuments historiques créé un périmètre de protection de 500 mètres dont bénéficie la cathédrale et le palais du Tau : tout nouveau projet doit obtenir l'accord de l'architecte départemental.

Avec la création du ministère des affaires culturelles en 1959 par **André Malraux**, l'État devient le principal acteur de la gestion du patrimoine en encadrant la totalité de la chaîne patrimoniale. Les services patrimoniaux représentent 60 % du budget du nouveau ministère ! Les lois de programme de 1962 et 1967 engagent l'État dans la restauration

MONUMENT



HISTORIQUE 11.

des lieux considérés comme symboliques de l'histoire de France tels Versailles ou la cathédrale de Reims. En 1985, le ministère de la Culture crée un logotype à apposer sur les édifices classés monuments historiques : il reprend le plan du labyrinthe disparu de la cathédrale de Reims.

Parallèlement à un élargissement de la définition de patrimoine notamment au milieu naturel ou maritime, on assiste à une mondialisation de la patrimonialisation par le biais de la création du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1972. Il faut attendre la 15e session du comité du patrimoine mondial réuni à Carthage en 1991 pour que la cathédrale et le palais du Tau soient inscrits sur la liste aux côtés de l'ancienne abbaye Saint-Remi en fonction de 3 critères retenus :

I : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ce qui est le cas de l'architecture gothique.

II : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. La fenêtre châssis rémoise mise au point par les architectes médiévaux va essaimer.

VI : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. Rappelons que la cérémonie du sacre des rois de France se déroule tant dans la cathédrale que dans le palais du Tau.

10. Le reliquaire-monstrance dit talisman de Charlemagne, IXe-Xe siècle (palais du Tau)

11. Logo des Monuments historiques, 1985

POUR APPROFONDIR : +2.

Dans l'article « Restauration » de son « Dictionnaire raisonné de l'architecture française » publié de 1854 à 1868, **Eugène Viollet-le-Duc** précise que restaurer un édifice signifie « le rétablir dans un état qui peut n'avoir jamais existé ». Il y développe aussi son principe d'unité de style qui implique que chaque monument soit restauré « dans le style qui lui appartient », charge à l'architecte d'identifier ce style et d'éliminer les ajouts tardifs qui en polluent la lecture. De 1860 à 1874, il prend la direction des travaux de la cathédrale de Reims. Il lance la restauration du chevet et supprime des modifications du XV^e siècle. Cependant, il effectue de nombreux ajouts coiffant de pyramides les piles intermédiaires des arcs-boutants, donnant à la galerie haute dorénavant ajourée un couronnement crénelé, commençant les sacristies, garnissant d'animaux - licorne, griffon, hibou, sirène les arcatures qui surmontent les chapelles rayonnantes. Dans une version idéale, la cathédrale aurait retrouvé ses flèches jamais construites ! A l'intérieur, les chapelles rayonnantes retrouvent leur polychromie ainsi que des vitraux dits archéologiques de Louis Steinheil. Quant à l'archevêché, il dessine les plans du nouveau bâtiment construit par l'architecte diocésain Arveuf à l'emplacement



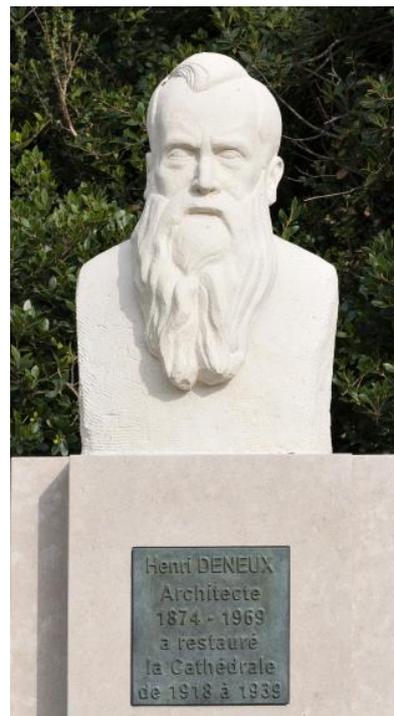
12.

des communs à un seul niveau qui bordaient la cour au sud de 1855 à 1865. L'ensemble de l'aile néoclassique est unifiée avec la même hauteur de façade qui présente les caractéristiques du style Louis XIV de l'époque de Robert de Cotte.



13.

Paradoxalement, l'échafaudage de bois installé tour nord de la cathédrale en 1914 pour restaurer l'édifice en fit sa perte. En effet, la loi de conservation des monuments historiques adoptée à l'extrême fin de 1913 sous la pression notamment de Maurice Barrès oblige l'Etat républicain à préserver le patrimoine religieux du pays. Hélas, l'échafaudage construit à dessein prend feu sous les 25 projectiles que reçut la cathédrale le 19 septembre 1914 et une des poutres décapita le fameux « Ange au sourire » qui devint une gueule cassée. Après-guerre, la cathédrale et le palais du Tau sont dans un piteux état : seuls les murs subsistent à l'air libre. Certaines parties ont totalement disparu comme toutes les toitures ou encore le pavillon de briques du XVI^e siècle située entre la chapelle archiépiscopale et le corps central du bâtiment. L'architecte en chef des Monuments Historiques **Henri Deneux** s'attelle en priorité à la restauration de la cathédrale. Seule une couverture provisoire a été posée dans l'urgence sur l'ancien palais archiépiscopal. Aussi directeur d'un service de recherches et fouilles archéologiques dans les ruines de Reims, Deneux collecte d'innombrables pièces sauvegardées dans un hangar dans la cour du palais du Tau dont plus de 2000 tuques de cheminée et 600 modèles de carrelages anciens.

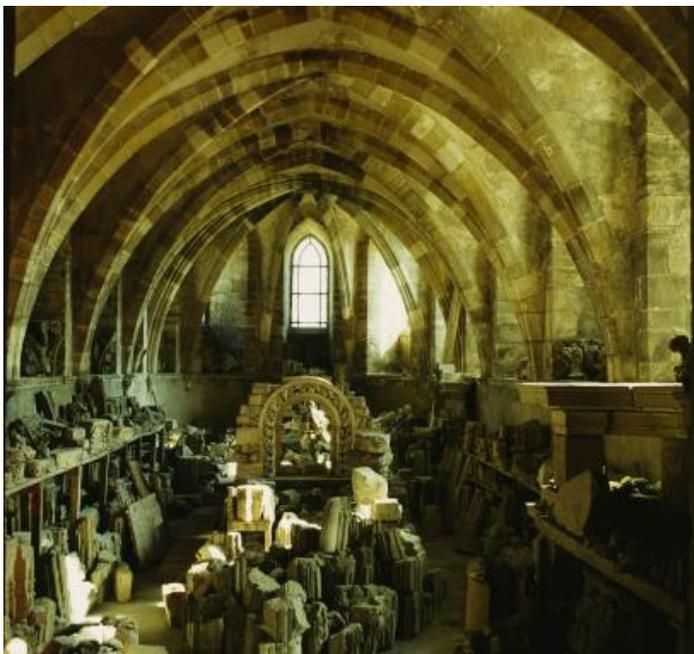


14.

12. Maquette en pâte à papier de la cathédrale idéale d'après Viollet-le-Duc, XX^e siècle (dépôt de la fondation Taylor au palais du Tau)

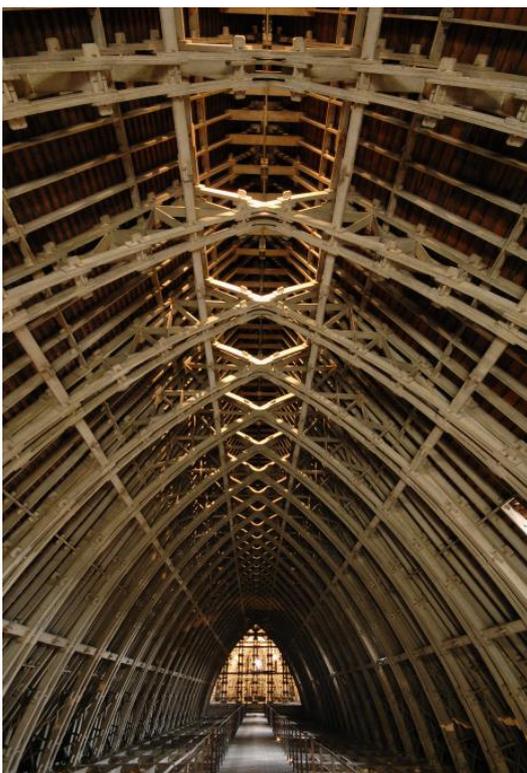
13. Pavillon néo-classique du palais du Tau sur cour, 1855-1865

14. Buste de pierre d'Henri Deneux dans le square éponyme au chevet de la cathédrale, Léandro Berra, 2017



15.

D'autres artefacts mis au jour lors des fouilles de la cathédrale de Reims rejoignent quant à eux les éléments lapidaires récupérés sur l'édifice entreposés dans les salles de l'archevêché comme la tête de « l'Ange au sourire ». La chapelle basse relativement épargnée par les bombes est rapidement transformée dans les années 20 par Deneux en dépôt lapidaire provenant de ses fouilles essentiellement. Les **bases en sifflet** des fenêtres ont été supprimées afin de ménager plus de surface d'exposition. De nombreux fragments du **jubé** du XV^{ème} siècle sont visibles au fond de cet espace ainsi qu'une reconstitution en plâtre d'une fenêtre de la cathédrale de Reims datant probablement du XII^{ème} siècle au centre.



16.

Suscitant une vive controverse, Deneux décide de ne pas reconstruire la charpente en bois de la cathédrale mais en ciment armé pour des raisons techniques et de protection contre les incendies. L'édifice ouvre à nouveau au culte en grande pompe en 1938. Jusqu'à cette date, il consolide aussi et restaure le palais du Tau avec des pierres récupérées sur le chantier de la cathédrale. Après la Seconde Guerre mondiale, les restaurateurs ont restitué la façade sur jardin en unifiant stylistiquement la façade classique dans une perspective plus esthétique qu'historique comme l'atteste la couleur claire de la pierre. Aujourd'hui, les stigmates sont encore visibles sur le mur côté jardin avec les marques d'éclats d'obus et les pierres noircies par les incendies.

Lors du premier Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques fut adoptée la Charte d'Athènes en 1931. Elle tente de fixer un cadre international pour la restauration du patrimoine, complétée en 1964 par la charte de Venise qui impose que l'on restaure les monuments historiques dans le dernier état connu. La charte de Cracovie en 2000 insiste sur l'authenticité de la matière et une intervention minimale. Elle autorise l'utilisation de matériaux et techniques modernes. C'est dans ce cadre que sont notamment entrepris les travaux de restauration de la grande rose de 2013 à 2016. Tous les choix de restauration sont validés par un comité scientifique créé en 2014 et composé d'historiens, d'historiens de l'art et des spécialistes de la restauration des monuments historiques. Il tranche sur le choix de copie en pierre ou copie en pierre reconstituée en fonction de l'état de la sculpture à restaurer. En effet, depuis longtemps, la préservation du patrimoine se traduit à la cathédrale de Reims par la dépose d'éléments sculptés trop endommagés, stockés en réserves, exposés dans les salles ou présentés dans le lapidaire de la chapelle basse. Ils sont remplacés sur le monument par des fac-similés dont les techniques se sont affinées au cours du temps. Lors de la restauration de la grande rose, les sculptures furent souvent réalisées en pierre reconstituée en 3D à partir d'un moule de l'original. Ce fut le cas du géant Goliath dont la copie a retrouvé sa place en avril 2015 tandis que la pièce médiévale reste présentée au palais du Tau dans la salle éponyme. Insistons sur le fait que la cathédrale de Reims reste un monument en perpétuelle restauration.

15. Chapelle basse en dépôt lapidaire de Deneux (palais du Tau)
 16. Intérieur de la charpente en ciment armé de Deneux, 1924-1926 (parties hautes de la cathédrale de Reims)

POUR APPROFONDIR : +3. ✕2.

LA CONSERVATION

L'idée de faire des murs de l'archevêché un écrin pour des collections date du XIXe siècle. Un embryon voit le jour avec le musée d'archéologie de l'Académie nationale de Reims de 1865 à 1896. Ce musée lapidaire rémois installé dans la chapelle basse de l'archevêché était habituellement ouvert au public sur demande au concierge du palais du Tau. L'entrée se faisait par l'extérieur à partir d'un escalier au fond à gauche de l'abside. Le tombeau de Jovin, chef d'œuvre gallo-romain, occupe la place d'honneur au fond, l'ange girouette déposé de la flèche de la cathédrale de Reims est placé derrière tandis que sur des gradins disposés le long des murs sont présentés 212 objets de l'Antiquité jusqu'au XVIIIe siècle en passant par le Moyen Age et la Renaissance. La chapelle basse en tant que « Musée d'archéologie établi par l'Académie dans la crypte de l'Archevêché et continué par la commission archéologique » intègre aussi le circuit des visiteurs des expositions rétrospectives organisées au palais du Tau en 1876 et 1895.



17.

En 1902, le docteur **Guelliot** fait don de sa collection d'ethnographie locale au musée de Reims qui comporte un musée des Beaux-Arts, un musée rémois et un musée archéologique. Déjà à l'étroit dans les salles de l'Hôtel de Ville avant que le musée des Beaux-Arts prenne possession de l'ancienne abbaye Saint-Denis achetée en 1908 et inauguré en 1913, le musée de Reims ne peut présenter la collection. C'est sur l'initiative de son donateur et conservateur qu'elle est installée dans 6 pièces de l'étage des combles du palais archiépiscopal dans l'aile donnant sur la rue du Cardinal de Lorraine à partir de 1912 et qu'elle est ouverte au public. Le musée d'ethnographie champenoise rassemble des ensembles représentatifs de l'artisanat régional : céramiques, appareils de chauffage et d'éclairage, dinanderie, mobilier, vêtements traditionnels etc. Ainsi, les arts et traditions populaires riches de 3500 objets sont accueillis au palais du Tau mais aussi une partie des collections archéologiques qui, fin 1913, sont en cours d'installation dans les appartements royaux par Guelliot tout comme le musée historique

qui vient d'être transféré de la mairie : plans, vues de la ville et des monuments, objets et meubles... En effet, depuis 1908, la municipalité dispose du palais du Tau en vertu d'un bail emphytéotique. Le conservateur de la bibliothèque et du musée de Reims, Henri Jadart, et le maire de Reims, Jean-Baptiste Langlet, veulent dès 1911 la réalisation au palais archiépiscopal d'un grand Musée historique rémois, à la fois ethnographique, lapidaire et archéologique qui complète le tout nouveau musée des Beaux-Arts voisin. Un musée des sacres est aussi en projet mais la guerre interrompt cette dynamique.

Après 1918, la transformation du lieu, propriété de l'Etat, en musée national est lente faute de budget suffisant. Le choix du palais du Tau permet l'application de la théorie de la conservation in situ datant de 1840. Celle-ci préconise de ne pas déplacer les objets mobiliers du lieu qui leur est destiné rappelant ainsi l'importance du contexte. En tant qu'archevêché, on peut considérer qu'il appartient à l'ensemble cathédral permettant ainsi de maintenir une relation privilégiée entre les objets et leur destination culturelle. D'autres palais épiscopaux sont aussi transformés en musées comme à Sens ou Arras.



18.

17. Le musée lapidaire rémois dans la chapelle basse, album de l'exposition rétrospective de 1895 (Ville de Reims, bibliothèque municipale, RG 45)

18. La cuisine ardennaise du musée champenois d'ethnographie au 2^e étage de l'aile sud du palais du Tau (Ville de Reims, bibliothèque municipale, carte postale 55-421)

La restauration des bâtiments est dirigée par l'architecte Henri Huignard puis à partir de 1950 par Bernard Vitry, architecte des Monuments Historiques, avec le concours de Michel André, Architecte des Bâtiments de France. En 1969, le gros œuvre est achevé, les travaux d'aménagement intérieurs débutent alors pour 4,5 millions de francs jusqu'à l'inauguration officielle le mercredi 15 novembre 1972 par Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat au Budget, Maire de Reims, en présence du ministre des Affaires culturelles Jacques Duhamel. La muséographie est due à Jean Féray, inspecteur principal des Monuments Historiques. Les choix de restauration ont été de préserver l'enveloppe du bâtiment dans son état du XVIIIe siècle tout en réaménageant les espaces intérieurs détruits. Le palais du Tau de Robert de Cotte devient l'écrin du musée de l'œuvre et du trésor de la cathédrale qui depuis 1946 était hébergé dans les musées de la ville. Les anciennes écuries et remises sont aménagées en salle d'accueil. Deux niveaux d'étages sont fondus et recouverts d'une voûte en béton armé sous la charpente pour présenter le lapidaire souvent de grande taille : par exemple, la salle du Goliath bénéficie d'un volume de près de 10 mètres de haut. La succession des salles forme une galerie longue de 110 mètres permettant aussi l'accrochage des tentures de grande dimension formant les collections textiles du musée. La luminosité y est volontairement réduite pour optimiser leur préservation.

Des chambres fortes sont aménagées pour présenter le trésor d'orfèvrerie de la cathédrale qui est scindé en deux puisqu'une salle présente uniquement l'orfèvrerie du sacre de Charles X. Cette distinction est renforcée par l'utilisation de tentures de couleur différente pour les 2 coffres-forts géants : rouge pour Charles X, bleu pour le trésor historique. Une logique cumulative régit la présentation des œuvres. Il bénéficie ainsi de conditions optimales de conservation ce qui n'était pas le cas lorsqu'il était situé dans la cathédrale ou dans les sacristies. L'humidité, la température, la luminosité, les lacunes de sécurité le mettaient en danger : trois vols importants sont à déplorer en 1946, 1956 et 1970.



19.



20.

Malgré les destructions du Premier conflit mondial, le trésor a été relativement épargné car il fut très vite transféré au Louvre puis à Toulouse. Il en sera de même durant la Seconde Guerre mondiale où il est mis à l'abri dans le sud du pays jusqu'en 1946. Le 20 octobre 1972, Michel André, Architecte des Bâtiments de France à Reims, se voit confier la mission du transfert des pièces du trésor vers le palais du Tau. Pourtant, l'entièreté n'a pas été déménagée puisque quelques pièces sont toujours dans les vitrines de la sacristie (croix byzantine, clochette d'autel...). Lorsque des intérieurs doivent être restaurés, les architectes n'optent pas toujours pour l'état précédant immédiatement les destructions de la guerre 1914-1918. Ainsi, la salle du festin perd son décor néogothique du XIXe siècle pour une voûte en bardeaux de bois reconstituée en 1958 évoquant la fin du XVe siècle, son époque d'origine. Même la cheminée qui a miraculeusement échappé aux obus incendiaires est restituée dans son état gothique flamboyant de l'archiépiscopat de Guillaume Briçonnet : les armes de France remplacent le chiffre de Charles X, deux C entrelacés.



21.

19. La salle du Goliath au palais du Tau en 1972

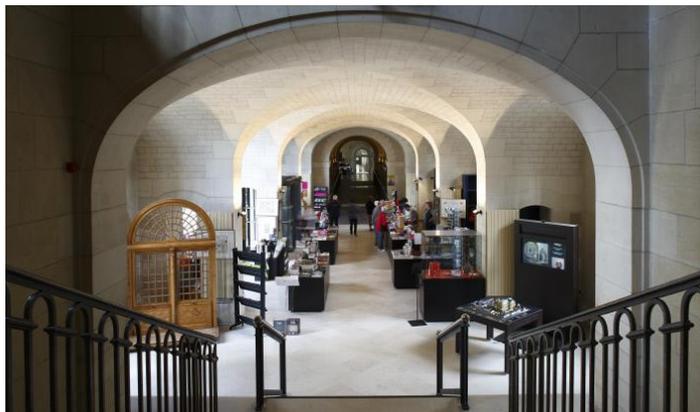
20. La chambre forte du trésor du sacre de Charles X

21. La salle du festin du palais du Tau

POUR APPROFONDIR : +4. ¶2.

- L'Etat, principal acteur publique via le CMN

A l'instar d'**Henri Deneux**, les architectes en chef de Monuments historiques ainsi que les services de la **DRAC** poursuivent l'entretien et la restauration de la cathédrale de Reims. La loi du 10 juillet 1914 institua une Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques dans le but de réunir des fonds destinés à acquérir des monuments déjà classés ou des immeubles en instance de classement et à y financer des travaux d'entretien et de restauration. Incluant aussi les sites et monuments naturels depuis 1930, elle prend le nom de Caisse nationale des monuments historiques et des sites en 1965. Elle devient le Centre des monuments nationaux (CMN) en 2000 avec des administrateurs aux profils variés d'architecte, de conservateur ou de gestionnaire culturel qui ont la charge de plus de 100 monuments aujourd'hui comme l'Hôtel de la Marine ou le palais du Tau. Propriétés de l'Etat, ces monuments sont ouverts à la visite par le CMN, établissement public placé sous tutelle du ministère de la Culture. Grâce à lui, les touristes peuvent ainsi visiter les parties hautes de la cathédrale de Reims. Sa politique tarifaire adaptée attire près de 10 millions de visiteurs cumulés par an. Il fonctionne à plus de 85 % sur ses propres ressources issues de la billetterie, des librairies-boutiques, des locations d'espace ou encore du mécénat. La salle du festin, la salle du couronnement de la Vierge ou encore la salle basse sont régulièrement louées pour des événements publics ou privés (mariage, repas de gala...). Le CMN applique encore de nos jours le principe de péréquation comme à l'époque de la CNMHS : les monuments bénéficiaires budgétairement permettent la prise en charge d'autres monuments plus déficitaires.



22.

- Un mécénat toujours vivant

L'argent public étant insuffisant face à des coûts d'entretien et de restauration en expansion, le recours au mécénat s'avère nécessaire. Pour la reconstruction de la charpente de la cathédrale consumée le 19 septembre 1914, le grand industriel du pétrole philanthrope et francophile John Davidson Rockefeller Jr (1874-1960), fils du milliardaire américain du même nom, effectue plusieurs dons dès 1924 qui

prendront en charge 37 % du montant total du chantier. L'essentiel est toutefois payé par l'Etat français qui rend hommage à la générosité de Rockefeller avec une inscription située au-dessus de la porte d'entrée des combles. Rappelons que la Société des Amis de la cathédrale est créée le 9 mai 1917 par Henri Abelé, négociant en champagne, et Max Sainsaulieu, architecte. Composée de Rémois et de grands intellectuels, son objet principal est la collecte de fonds pour la restauration de l'édifice. Dès 1925, une souscription est lancée pour les travaux réalisés sur la grande rose en 1926 et 1927. A l'intérieur de la cathédrale, le mécénat permet de remplacer vitraux et mobilier : l'Interprofession du Champagne a offert le vitrail du Champagne pour les trois grandes lancettes du croisillon sud. Créé et réalisé par le maître verrier rémois Jacques Simon, il fut offert le 1er octobre 1954 à la suite d'une souscription initiée par la présidente des Amis de la Cathédrale de Reims, la princesse Jean de Caraman-Chimay. Les dons affluèrent de France mais aussi d'une douzaine de pays étrangers. Le mécénat du CIVC y fut prépondérant. La fondation Singer-Polignac a fait poser les vitraux en grisailles du bras sud, œuvres de Brigitte Simon-Marq en 1971-72 ; le Comité des Bâisseurs a financé les trois verrières de la chapelle axiale, œuvres de Marc Chagall, en 1974 ; une commande de l'Etat en 2011, avec des mécènes français pour les vitraux des trois chapelles rayonnantes, œuvres du peintre allemand Imi Knoebel, puis en 2015 un troisième ensemble de vitraux grâce à des mécènes allemands et au gouvernement fédéral. En 2021 est lancée la restauration des grandes orgues. Plus proche de nous, c'est la maison de champagne Taittinger qui a offert au palais du Tau une rare bouteille de champagne, vide, provenant des 6000 soufflées par les verreries d'Argonne pour le sacre du roi Louis XV en 1722. Elle fut acquise en vente aux enchères en octobre 2020. Enfin, 1 million d'euros sont versés au CMN dans le cadre d'une convention de mécénat signée en 2021 avec Dassault Histoire & patrimoine pour contribuer au financement du chantier de restauration et de refonte du parcours de visite du palais du Tau. La seule restauration des façades incluant une centaine de fenêtres coûtera 2,5 millions d'euros de janvier 2022 à septembre 2023.



23.

22. Librairie-boutique du palais du Tau avec la billetterie
 23. Bouteille du sacre de Louis XV offerte par Maison Taittinger (palais du Tau)

Il n'est plus à rappeler combien la cathédrale et le palais du Tau sont des lieux de mémoire du sacre des rois de France. Le roi et sa suite étaient hébergés à l'archevêché dans lequel se déroulait le festin du sacre après la cérémonie religieuse dont la cathédrale était le lieu ancestral. Or, durant la Première Guerre mondiale, ce monument de l'histoire de France est devenu l'objet d'une intense propagande par les belligérants : la France dans une image anthropomorphe de l'édifice en fait une victime martyrisée par la barbarie allemande alors que l'incendie ne fut pas intentionnel. Après la guerre, un âpre débat divise intellectuels, écrivains (Edmond Rostand, Gabriele D'Annunzio), journalistes, hommes politiques et spécialistes du patrimoine (Armand Dayot) : faut-il reconstruire la cathédrale ou la laisser à l'état de ruine pour en faire un monument commémoratif durable autrement dit un lieu de mémoire de l'agression barbare commise par les Allemands ? L'état-major de l'armée française milite même pour y installer un cimetière de soldats morts durant la guerre. Cependant le clergé et la majorité de la population française désirent sa reconstruction ce qui fut chose faite grâce à Henri Deneux notamment.

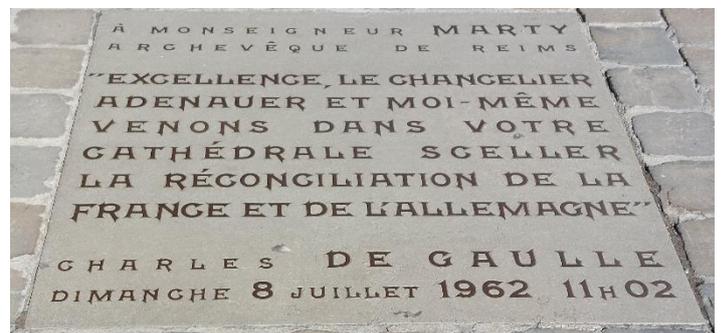
Après les affres de la Seconde Guerre mondiale, la cathédrale de Reims devient aussi un lieu de mémoire de l'amitié franco-allemande et donc de l'histoire européenne. En effet, le général de Gaulle et le chancelier Adenauer se rencontrent à Reims le dimanche 8 juillet 1962 et assistent tous deux à une messe célébrée par l'archevêque de Reims Monseigneur François Marty. Adenauer communita, De Gaulle non pour respecter la laïcité que lui incombe sa fonction de chef de l'Etat. Pour l'occasion, la cathédrale se pare à nouveau des Gobelins à l'instar des sacres. Cette « messe politique » précède de quelques mois la signature du traité de l'Elysée par les deux chefs d'Etat à Paris le 22 janvier 1963 qui scelle la réconciliation franco-allemande avec la



24.

création notamment de l'Ofaj (office franco-allemand pour la jeunesse). Pour la célébration des cinquante ans du traité, la chancelière Angela Merkel et le président de la République François Hollande choisissent la date du 8 juillet pour se retrouver à Reims. Ils visitent la cathédrale, font des discours devant le portail pour confirmer l'amitié franco-allemande, et dévoile sur le parvis une plaque commémorative de la rencontre de 1962. Pour l'anecdote, le palais du Tau servit de coulisses pour l'événement. Dans le cadre des commémorations liées à 1914-1918, le couple franco-allemand (ministres des affaires étrangères Laurent Fabius et Franz-Walter Steinmeier) se retrouve en mai 2015 pour inaugurer les vitraux réalisés et offerts par l'artiste allemand Imi Knoebel dans une chapelle rayonnante. Ils complètent la commande publique inaugurée en 2011 pour le 800e anniversaire de la cathédrale. Ces vitraux renforcent aujourd'hui encore la symbolique de la cathédrale de Reims, support de l'idée européenne.

Le musée du palais du Tau effectue sa mue pour devenir le musée des sacres des rois de France. Les œuvres du dépôt lapidaire de la cathédrale de Reims resteront globalement en place. La nouvelle muséographie sera le support d'un discours officiel sur l'Histoire locale et nationale. Il s'agit de trouver l'équilibre entre connaissances scientifiques et roman national dont les incidences politiques et géopolitiques ne sont pas anodines. Grâce à un parcours de visite immersif, le visiteur revivra la cérémonie du sacre. Des dispositifs de médiation novateurs lui présenteront les dimensions religieuses et politiques tout en l'éduquant au patrimoine et au savoir-être dans un musée. Le recours à des créations contemporaines commandées par l'Etat diversifiera le discours et les collections. Un salon de thé sera ouvert et la boutique-librairie repensée.



25.

24. Le chancelier Adenauer et le général de Gaulle dans la cathédrale de Reims le dimanche 8 juillet 1962 (photo d'Egon Steiner)
 25. Plaque commémorative de la réconciliation sur le parvis de la cathédrale de Reims, 2012

POUR APPROFONDIR : +5.

De tout temps, les personnages célèbres visitent la cathédrale et son trésor à l'instar de l'empereur Napoléon III en 1858 ou encore le tsar Nicolas II en 1901. Le gardiennage de la sacristie abritant le trésor est assuré par la **fabrique** mais le sacristain est rémunéré par l'Etat. L'entrée payante est complétée par la vente de brochures et de plaquettes de visite. Durant et après le Premier conflit mondial se développe un véritable tourisme de guerre. Ainsi Albert Einstein visite-t-il la cathédrale et les champs de ruines alentours en avril 1922. Deux ans plus tôt, Michelin avait fait paraître un guide intitulé « Reims et le Fort de la Pompelle, guides illustrés Michelin des champs de bataille ».

Aujourd'hui, la cathédrale de Reims génère d'importants flux touristiques : 357 000 visiteurs accueillis en 2021 dont plus de 8 000 qui ont gravi les 249 marches permettant d'accéder à la visite des parties hautes. Habituellement, le palais du Tau reçoit près de 100 000 visiteurs par an. Un tiers d'entre eux sont des touristes étrangers et un quart provient du département de la Marne. En 2021, année frappée par la pandémie du Covid, 53 210 entrées incluant les parties hautes ont généré plus de 238 000 euros de billetterie soit les 2/3 du chiffre d'affaires s'élevant à 388 075 euros. Les ventes de la librairie-boutique (93 153 euros) représente un quart du chiffre d'affaires et le domanial avec la location des espaces environ 10 %.

Les monuments voient donc leur valeur d'usage muter en valeur économique grâce à l'**ingénierie culturelle**. Outre les salons de thé et autres lieux de restauration, les boutiques librairies génèrent des profits tandis que la location d'espace transforme momentanément le monument en lieu d'usage privé. Se pose aussi la question de la **disneylandisation** des monuments. Ainsi, la façade occidentale de la cathédrale de Reims fait l'objet de spectacles son et lumière. A partir de 2011, le son et lumière « Rêve de Couleurs » avait attiré plus d'un million

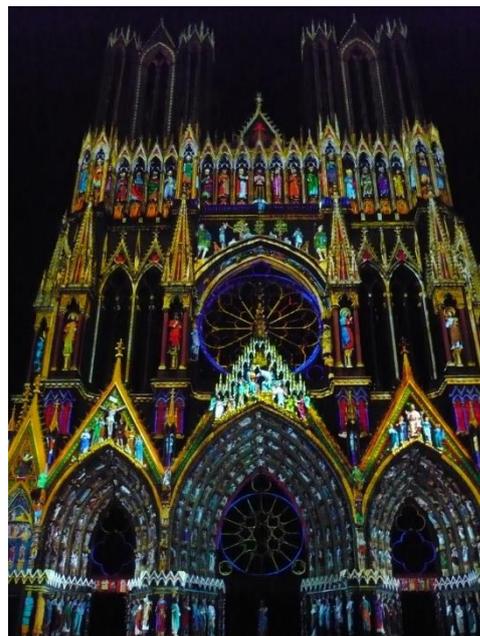


26.

de spectateurs : la restitution de la polychromie de la façade était son point d'orgue. Récemment, le spectacle « Regalia » créé en 2019 permet aux spectateurs d'interagir avec la façade de la cathédrale grâce à leur smartphone dans un jeu interactif avant et après la représentation. D'un coût d'1,5 million d'euros, il a été produit par Moment Factory, un des géants mondiaux du show numérique.

Depuis 2011, des travaux d'aménagement pour l'accessibilité du musée à tous les publics empêchés sont achevés avec la construction de deux ascenseurs et de nombreuses rampes d'accès dans le respect du monument existant. Le palais du Tau reçoit le prix « Patrimoine pour tous, patrimoine pour chacun » en septembre 2012 récompensant cette démarche. Des visites en **LSF** sont organisées. Les publics éloignés socialement des musées sont les cibles des politiques déployées par le service d'actions éducatives fondé en 1998 avec un professeur missionné de l'Education nationale mis à disposition du monument. Depuis 2002, un chargé d'actions éducatives suppléé par des animateurs du patrimoine accueille ordinairement près de 10 000 élèves par an soit 10 % des visiteurs environ. L'éducation au patrimoine est un enjeu social d'importance.

Au cours de l'Histoire, la muséification de l'archevêché a contribué à en faire aujourd'hui un palais du patrimoine avec le musée du sacre en cours de réalisation. Celui-ci axé sur l'immersion du visiteur remplace le musée cinquantenaire du palais du Tau qui était aussi un musée de l'œuvre de la cathédrale. Quant à celle-ci, elle reste un lieu de mémoire aux dimensions multiples, objet de toutes les attentions de la part des spécialistes du patrimoine dont la notion s'est enrichie au cours du temps.



26. La salle du festin louée pour un dîner

27. Le son et lumière "Rêve de Couleurs" sur la façade de la cathédrale de Reims, 2011

27.



Sanctuaire, chœur et arrière-chœur :

Au grand-autel sont attachées deux tables, dont l'une représente Notre-Seigneur porté au saint-sépulcre ; l'autre, derrière le dict autel, représente le baptême de Clovis. Un ciboire de vermeil, suspendu au dict autel avec un pavillon aussi de vermeil. Deux chérubins de vermeil aux deux côtés du devant d'autel, une croix, six chandeliers de bronze doré. [...]

Trésors :

Le chef de saint Nicaise, d'argent doré, orné de pierreries, dont le pied est de bois doré. Le soleil de Louis XV en vermeil, ouvrage de Germain. Un autre soleil de vermeil de Charles IX, représentant un tombeau, servant pour le vendredi saint. Un calvaire de vermeil de M. le cardinal de Lorraine, dont le pied et la tige sont en bois doré, servant le jeudi saint. Le chef de sainte Eutrope, de vermeil, orné de pierreries, soutenu par trois anges, dont l'un porte un reliquaire sur un pied de bois doré. Une aiguière et un bassin de vermeil du sacre de Louis XV. Un berceau de notre Seigneur, en argent. Une image de la sainte Vierge, en vermeil et argent, avec un pied de cuivre portant un reliquaire du saint Lait ; sa couronne ornée de pierreries, ayant au cou un médaillon et une croix garnie de diamants. Un reliquaire de saint Albert en ébène, garni d'argent. Un tombeau de la Résurrection. Deux burettes de vermeil avec leur bassin, un ciboire en or, nue aiguière et son plat, deux pains de vermeil, un pain d'argent et un de vermeil ; le tout ouvrage d'Auguste donnés par Louis XVI. Deux tablettes de vermeil avec leur chaîne. Un texte d'évangiles à deux caractères, servant pour le sacre. Deux bâtons de bois doré. Un vaisseau de sainte Ursule. Un calice de saint Remy avec sa patène en or. Une vraie croix d'Adrien V. Une statue de saint Basle en vermeil, avec un reliquaire au pied. Le chef de saint Rigobert, archevêque de Reims, en vermeil. Le buste de saint Remi en vermeil. Quatre coupes de vermeil pour la Cène. Le martyr de saint Sébastien en argent, le pied en cuivre. Un reliquaire de saint Louis en vermeil. Le chef de sainte Barbe en vermeil orné de pierreries. Un reliquaire de saint Jean-Baptiste. Un reliquaire de saint Hilaire. Deux ciboires d'argent pour la communion le jour de la Dédicace. Deux grands calices de vermeil avec leurs patènes. Un bras de saint Evrard en argent. Un reliquaire de saint Eloy en forme de cylindre, une croix en argent avec dessin, deux colonnes en argent, le pied de cuivre. Un bras de saint André de vermeil. Un reliquaire à sept faces, dont la face est d'argent. Un reliquaire de vêtements de plusieurs saints en forme de châsse. Le soleil de la sainte-chapelle d'argent

doré avec un pied de cuivre, enrichi de pierreries. Le chef de saint Marcel dans un ciboire en cuivre. Un bras de saint Nicaise en argent. Un bras de saint Calixte en argent. Un reliquaire représentant l'image de la sainte Vierge, en cuivre. Une statue de saint André en cuivre doré, portant une croix avec des reliques enrichies de pierreries. Une châsse pour les processions des Rogations, le milieu en argent, le reste en cuivre. Une autre petite d'argent. Une autre plus petite de même. Un petit vase d'argent pour les saintes-huiles. Six médailles d'or provenant des sacres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Un livre d'évangiles garni en filagramme, enrichi de pierreries. Un livre d'épîtres dont une face en vermeil, l'autre argent et ivoire. Une coupe de vermeil pour la communion. Une petite statue de la sainte Vierge en or, avec un pied de vermeil. Une aiguière de vermeil avec son bassin ; deux paix, partie en argent, partie en vermeil ; deux petits chandeliers et une croix de vermeil de monseigneur le Dauphin, père de Louis XVI. Une vraie croix de vermeil garnie en pierreries. Six chandeliers d'argent d'acolytes. Un réchaud d'argent. Cinq encensoirs en argent dont deux plus petits, une navette, une cuiller. Deux aspersoirs et un bénitier d'argent. Un bougeoir d'argent. Cinq calices de vermeil pour le maître-autel et l'autel du cardinal. Quatre bâtons de vermeil. Deux croix de vermeil, deux d'argent. Une lanterne de cuivre. [...]

Grande sacristie :

Ornement de Louis XIV, drap d'argent, broderie et galons d'or, composé de quatre chappes, une chasuble, trois tuniques, deux étoles, trois manipules, trois collets, quatre petites chappes damas blanc, orfrois drap d'or pour les enfants et trois couvertures. [...]

Petite sacristie :

Une chasuble velours noir, aux armes de Lorraine, moire de soie, deux étoles, trois manipules. Une chasuble, deux tuniques damas violet, orfrois velours violet à fleurs-de-lys d'or, avec étole et manipule. Une autre satin violet, orfrois drap d'or, avec étole et manipule. Une petite tunique d'enfant. Deux chasubles, deux tuniques damas blanc, trois étoles, quatre manipules, une tunique d'enfant. [...]

Lequel extrait, nous soussignés sénéchaux et fabriciens de l'église métropolitaine de Reims, certifions conforme à l'inventaire des meubles et effets de ladite église, détaillé plus au long et déposé au greffe du Chapitre. Fait à Reims, le 24 février 1790.

Signé D'Arfeuille, receveur. Migeot, sénéchal. De-loche, ancien sénéchal.

Prosper Tarbé

Trésors des églises de Reims

Pages 121-137, Reims, 1843.





[...] XV. Propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial et sur la liste du patrimoine mondial en péril

66. Le Comité a examiné 29 nouvelles propositions d'inscription, ainsi qu'une proposition d'extension d'un site déjà inscrit et a décidé d'inscrire 22 biens sur la liste du patrimoine mondial et un bien sur la liste du patrimoine mondial en péril. [...]

A. 22 biens sur la liste du patrimoine mondial

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie	Critères *
Abbaye et Altemünster de Lorsch	515	Allemagne	III et IV
Baie Shark	578	Australie	II, III et IV
Ville historique de Sucre	566	Bolivie	IV
Parc national de Serra da Capivara	606	Brésil	III
Monastère de Poblet	518	Espagne	IV
Ancienne Rauma	582	Finlande	IV et V
Forteresse de Suomenlinna	583	Finlande	IV
Paris, Rives de la Seine	600	France	I, II et IV
Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais du Tau, Reims	601	France	I, II et VI
Parc national de Komodo	609	Indonésie	III et IV

Parc national de Ujung Kulon	608	Indonésie	III et IV
Ensemble de Borobudur	592	Indonésie	I, II et VI
Ensemble de Prambanan	642	Mexique	II et I
Centre historique de Moralia	585	Mexique	II, IV et VI
Ile de Mozambique	599	Mozambique	IV et VI
Réserves naturelles de l'Air et du Ténééré	573	Niger	II, III et IV
Delta du Danube	588	Roumanie	III et IV
Temple d'Or de Dambulla	561	Sri Lanka	I et VI
Domaine royal de Drottningholm	559	Suède	IV
Sanctuaires de faune de Thung Yai-Huai Kha Khaeng	591	Thaïlande	II, III et IV
Ville historique d'Ayutthaya et villes historiques associées	576	Thaïlande	III
Ville historique de Sukhotai et villes historiques associées	574	Thaïlande	I et III

[...]

F. Inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial en péril

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie
Vieille ville de Dubrovnik	95	Yougoslavie

Constatant l'état d'exceptionnelle urgence provoqué par le conflit armé, le Comité a décidé d'inscrire la vieille ville de Dubrovnik sur la liste du patrimoine en péril, aux termes de l'article 11, alinéa 4 de la Convention. [...]

* critères de classement :

I : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

II : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

III : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

IV : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine ;

V : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

VI : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;

VII : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

VIII : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

IX : être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

X : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

UNESCO

Rapport du Comité du patrimoine mondial lors de sa 15e session à Carthage du 9 au 13 décembre 1991.

Pages 26 à 29, 12 décembre 1991.





Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. [...]

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international [...] aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant :

DÉFINITIONS

Article 1. La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Article 2. La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Article 3. La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

Article 4. La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Article 5. La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est

dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Article 7. Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

Article 8. Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

Article 9. La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Article 10. Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

Article 11. Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

Article 12. Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Article 13. Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX

Article 14. Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

FOUILLES

Article 15. Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la « Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques » adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la recomposition des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

DOCUMENTATION ET PUBLICATION

Article 16. Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de recomposition et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs ; sa publication est recommandée. [...]

Ile Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques,
Venise, 1964.



- * **Base en sifflet**
Base en biseau d'une fenêtre.
- * **Chanoine**
Un clerc appartenant au chapitre d'une cathédrale pour y assurer les offices divins.
- * **Chapitre**
Assemblée tenue par des religieux ou par les chanoines d'une cathédrale.
- * **Club des Jacobins**
Société de pensée constituée pendant la Révolution française appelée à l'origine « Société des amis de la Constitution », le Club des Jacobins est à la fois un groupe de pression et un réseau de sociétés affiliées en province.
- * **Concordat**
Accord diplomatique signé entre le pape et Napoléon I^{er} en 1801 : il garantit l'exercice du culte catholique et la rémunération du clergé en échange de leur nomination et fidélité à l'empereur.
- * **Disneylandisation**
La disneylandisation est la transformation des sociétés et des cultures locales, par la présence de touristes, et pour répondre à leurs attentes. Elle peut être aussi une muséification en ce qu'elle fige paysages et pratiques afin de correspondre aux représentations attribuées à un espace ou à une population.
- * **DRAC**
Direction régionale des affaires culturelles est un service déconcentré du ministère de la Culture dans chaque région française.
- * **Fabrique**
Assemblée de clercs et de laïcs chargés de l'administration des biens d'une communauté paroissiale.
- * **Ingénierie culturelle**
Exploitation d'un monument par tous les moyens pour multiplier les visiteurs.
- * **Jubé**
Clôture monumentale séparant le chœur de la nef et qui servait aux lectures liturgiques.
- * **LSF**
La langue des signes française est la langue des signes utilisée par une partie des sourds et malentendants ainsi que leurs proches en France et en Suisse.
- * **Orfroi**
Broderie exécutée en fil d'or ou d'argent bordant certains vêtements liturgiques.
- * **Sainte Ampoule**
Le roi de France était sacré par onction d'un baume saint contenu dans un flacon ou ampoule que saint Remi, évêque de Reims, aurait miraculeusement reçu du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe lors du baptême de Clovis vers 500.
- * **Terrier**
Sous l'Ancien Régime, registre civil où étaient recensées et décrites les terres d'un seigneur.
- * **Vandalisme**
Acte destructeur ou mutilateur de biens privés ou publics en référence aux Vandales, peuple barbare réputé pour ces faits.

§ Nicolas Bergeat (1733-1815)

Chanoine à quinze ans, puis vidame du chapitre cathédral de Reims à partir de 1758, cet esprit alerte et mondain est privé de ses offices à la Révolution. Il accepte la fonction de conservateur du musée de Reims, sauvant de la destruction ou de la dispersion un certain nombre d'œuvres, dont les tapisseries de la cathédrale. En 1804, il essuie un vol qui fait disparaître à jamais la mitre du cardinal de Lorraine du XVI^e siècle et un ciboire signé Germain.

§ Henri Deneux (1874-1969)

Reçu au concours d'architecte en chef des Monuments historiques en 1905, il reçoit la charge de la cathédrale de Reims qu'il restaure inlassablement de 1915 à sa retraite en 1938. Il habite au palais du Tau et procède aussi à des fouilles archéologiques de l'édifice. L'Académie nationale de Reims l'accueille en tant que membre titulaire en 1920 mais il s'investit davantage au sein de la Société des Amis du Vieux Reims car il collabore ardemment avec Hugues Krafft et Ernest Kalas, les deux co-fondateurs en 1909. Il appuie notamment leur demande de création d'un « Service de recherches et de fouilles archéologiques » dans les ruines de Reims qu'il dirigera par la suite. Vice-président de la Société des Amis du Vieux Reims de 1935 à 1942, il y est désigné président d'honneur jusqu'à son décès en 1969.

§ Abbé Grégoire (1750-1831)

Né en Lorraine en 1750, Henri Grégoire devient abbé et est élu député aux Etats généraux. Régicide convaincu, il est évêque constitutionnel de Blois. Elu à la Convention, il fit voter l'abolition de l'esclavage et une amélioration des droits des Juifs. Il fut un ardent défenseur du patrimoine en s'insurgeant contre le vandalisme révolutionnaire.

§ Octave Guelliot (1854-1943)

Chirurgien des Hôpitaux de Reims pendant trente ans, le docteur Guelliot consacre ses loisirs à l'archéologie, à l'ethnographie, à l'histoire. Bibliophile, chercheur éclairé, il est aussi un collectionneur infatigable. Membre titulaire de l'Académie nationale de Reims dès 1885, il occupe le fauteuil de président pour l'année 1899. Il est également Président d'honneur de la Société des Amis du Vieux Reims. Fondateur et créateur d'un musée ethnographique champenois au Palais du Tau en 1912, il le voit disparaître malheureusement dans les désastres de la Première Guerre mondiale.

§ André Malraux (1901-1976)

Écrivain et homme politique, André Malraux est un homme engagé contre le colonialisme et le fascisme : il combat aux côtés des républicains espagnols entre 1936 et 1938 puis devient résistant en participant en 1944 à la libération de la France. Esthète et collectionneur, il écrit en 1947 « Le musée imaginaire ». Il devient le premier ministre des Affaires culturelles de 1959 à 1969 sous la présidence du général de Gaulle.

§ Prosper Mérimée (1803-1870)

Écrivain, historien et sénateur, Prosper Mérimée devient le 2^e Inspecteur général des Monuments historiques de 1834 à 1859. Ses nombreux voyages d'inspection lui permettent d'établir la première liste de monuments historiques en 1842 sauvant plusieurs d'entre eux de la destruction. Partisan de la restauration dans l'esprit de l'édifice, il lance de grands chantiers de restauration comme celui de la Sainte-Chapelle à Paris.

§ Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838)

Il commence une carrière ecclésiastique en étant chapelain de la paroisse de Saint-Pierre-de-Reims en 1775 et à ce titre, assiste au couronnement de Louis XVI. Nommé abbé supérieur du monastère de Saint-Remi-de-Reims, il est ordonné prêtre en 1779 dans la chapelle haute du palais du Tau par son oncle l'archevêque de Reims éponyme. Evêque d'Autun en 1788, il abandonne la soutane pour embrasser une carrière diplomatique sous tous les régimes : Directoire, Consulat, Empire, Monarchie de Juillet.

§ Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879)

Dessinateur, architecte et théoricien, il est choisi en 1840 par la Commission des Monuments historiques, sur la proposition de Mérimée, pour diriger la restauration de la Madeleine, à Vézelay, qui dure de 1840 à 1861. En 1853, il devient inspecteur général des édifices diocésains. Il restaura de nombreux monuments du Moyen Age comme les fortifications de Carcassonne, le château de Coucy, le château de Pierrefonds, Notre-Dame de Paris etc. Il est également architecte diocésain pour les cathédrales de Reims et d'Amiens de 1860 à 1874.

& OUVRAGES

Jean-Pierre Babelon et André Chastel

La notion de patrimoine,
éd. Liana Levi, Paris, 1994

Géraldine Baglin

Construction et évolutions d'une politique publique : la protection du patrimoine architectural en France
Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, 2021
<https://ehne.fr/fr/node/21594>

Françoise Choay

L'allégorie du patrimoine,
éditions du Seuil, Paris, 2007

Aline Damoiseau

L'orfèvrerie du trésor de la cathédrale de Reims (1790-2001), la naissance d'un objet patrimonial,
Mémoire de maîtrise, URCA, 2004

Patrick Demouy (dir.)

Reims, la grâce d'une cathédrale,
éditions de La Nuée bleue, Strasbourg, 2010

Thomas W. Gaethgens

La cathédrale incendiée, Reims, septembre 1914,
éditions Gallimard, Paris, 2018

Christian Hottin et Yann Potin

Le patrimoine. Pourquoi, comment, jusqu'où ?
éd. CNRS, Paris, Doc photo 8099, 2014

Louis Réau

Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français,
éd. Robert Laffont, Paris, 1994

Marie-Anne Sire

La structuration de corps professionnels au service des monuments historiques
In Situ 30, 2016
<https://doi.org/10.4000/insitu.18617>

© CREDITS IMAGES

01. 06. 07. 25. 27. Emmanuel Dorffer

Centre des monuments nationaux

04. Marc Jeanneteau

Centre des monuments nationaux

05. Hervé Lewandowski

Centre des monuments nationaux

08. 14. 23. Benjamin Gavaudo

Centre des monuments nationaux

10. 15. Pascal Lemaître

Centre des monuments nationaux

12. 16. Philippe Berthé

Centre des monuments nationaux

13. 20. 21. 22. David Bordes

Centre des monuments nationaux

19. Alain Lonchamp

Cité de la céramique, Sèvres

24. Egon Steiner

@ SITES INTERNET

<https://eduscol.education.fr/2208/arts-et-patrimoine>

<http://cafe-geo.net/patrimoine-et-patrimonialisation-de-lobjet-a-la-relation/>

Vidéo sur la copie sur le chantier de la restauration de la grande rose de la cathédrale de Reims :

<https://marne.fr/video/restauration-de-la-grande-rose-de-la-cathedrale-de-reims-episode-3-la-copie>

+1. page 06

Le palais du Tau des origines à la Révolution française

L'orfèvrerie au Palais du Tau

Le palais du Tau et le sacre des rois de France

Les sculptures déposées de la cathédrale de Reims au palais du Tau

L'art de la tapisserie au palais du Tau

+2. page 07

L'orfèvrerie au Palais du Tau

Le palais du Tau et son environnement

+3. page 09

Le palais du Tau de la Révolution française à nos jours

Les sculptures déposées de la cathédrale de Reims au palais du Tau

Les parties hautes de la cathédrale de Reims

+4. page 11

Le palais du Tau de la Révolution française à nos jours

L'orfèvrerie au Palais du Tau

+5. page 13

Le palais du Tau et le sacre des rois de France

⌘1. page 06

Reliquaire de la Sainte Ampoule

⌘2. page 08

Goliath

¶1. page 06

Dans la pédagogie de projet, le patrimoine est un thème transversal à toutes les disciplines. Arts et patrimoine se décline par des opérations nationales comme « Levez les yeux » dans le cadre des Journées européennes du patrimoine ou « La classe, l'œuvre ! » adossée à La Nuit européenne des musées ; localement par des concours comme « J'aime mon patrimoine marnais ».

¶2. page 11

Le patrimoine est le thème 4 de la spécialité Histoire Géographie Géopolitique Sciences politiques en terminale. On peut s'appuyer sur le palais du Tau et la cathédrale de Reims pour traiter l'introduction : La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine et le patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que le premier jalon de l'objet de travail conclusif : La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique.

Rédaction : Emmanuel Dorffer,
professeur relais au service d'action éducative du
palais du Tau et des tours de la cathédrale de Reims
Centre des monuments nationaux
Création graphique : studio lebleu